



AVIS PUBLIC
AVIS DE MOTION

TAUX DE TAXES 2020

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, LAVAL ROBICHAUD, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, QUE

AVIS DE MOTION est donné et lecture est faite du projet de règlement no 259-21 règlement régissant le taux de taxes en vigueur sur le territoire de la Ville de Causapscal pour l'exercice financier 2021 et que le Conseil procédera à son adoption lors de la séance du 1 février 2021.

Toutes questions peuvent également être formulés auprès du soussigné par téléphone au 418-756-3444 poste 1306 ou par courriel au administration@causapscal.quebec

Cette séance aura lieu à la salle du Conseil, au 1 rue Saint-Jacques Nord à Causapscal à 20 h.

* séance à huis-clos et virtuelle pour cause du covid-19

** Le principal changement apporté sera l'ajout des taxes d'aqueduc et égouts pour les terrains vagues desservis dans la municipalité.

DONNÉ À CAUSAPSCAL, Ce 22 Janvier 2021

Laval Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier



Recensement 2021

Depuis plus d'un siècle, la population canadienne s'appuie sur les données du recensement pour se renseigner sur l'évolution du pays et sur ce qui compte pour elle. Nous nous fions tous aux tendances socioéconomiques clés et à l'analyse des données du recensement pour prendre d'importantes décisions qui ont une incidence directe sur nos familles, nos quartiers et nos entreprises. En réponse à la pandémie de COVID-19, Statistique Canada s'est adapté afin de veiller à ce que le Recensement de la population de 2021 soit mené partout au pays de la meilleure façon possible, au moyen d'une approche sécuritaire.

Le Conseil de la Ville de Causapscal appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les citoyens à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

Statistique Canada [embauchera environ 32 000 personnes](#) partout au pays pour aider à la collecte des données du recensement. Nous aimerions travailler avec vous et votre municipalité afin que les résidents de votre collectivité soient avisés et informés de ces possibilités d'emplois.

Anneau de glace au Parc de la Pointe

Lundi au vendredi : 13h à 19h30
Samedi et Dimanche : 10h à 17h

Règlementation :

- 1) Un maximum de 25 personnes est autorisé à la fois sur la glace.
- 2) La distanciation de 2 mètres doit être respectée en tout temps, à l'exception des bulles familiales.
- 3) Un maximum de 4 personnes à la fois est autorisé à l'intérieur du bloc sanitaire. Pour chausser vos patins, veuillez, s'il vous plait, utiliser les tables extérieures.
- 4) Il est interdit de boire ou de manger en patinant.
- 5) Il est interdit de jouer au hockey

* Veuillez noter que l'ouverture de l'anneau de glace est conditionnelle à la température.

N'oubliez pas
Pour faciliter le déneigement, il est interdit de se stationner dans la rue entre le 15 novembre et le 23 décembre, le 27 décembre et le 30 décembre et entre le 3 janvier et le 15 avril.

Un nouveau projet verra bientôt le jour à l'aréna. Surveillez nos futures publications pour plus de détails.

Club de ski de fond de Causapscal

Veillez noter que la piste au camping est ouverte et prête à vous accueillir !!!

Piste de raquette

La piste de raquette derrière la caserne de pompier est disponible en tout temps !!